



Forum: Trucs en vrac

Topic: Linky : une victoire juridique ?

Subject: Re: Linky : une victoire juridique ?

Publié par: Tof81

Contribution le : 13/08/2019 22:11:28

Citation :

Augustin a écrit:

Cet argument a pour moi autant de valeur que celui de notre opérateur télécom historique, critiqué pour ses antennes de téléphonie mobile, et montrant les antennes des réémetteurs de télévision analogiques en haut de la Tour Eiffel en affirmant "Il y a des antennes en haut de la Tour Eiffel depuis des décennies, ça n'a jamais rendu personne malade !"

Là c'est carrément du foutage de gueule, j'espère Tof que ton commentaire est plutôt dû à un manque d'informations.

Essayez donc de faire réchauffer - cuire des aliments dans un four avec des ondes d'une fréquence similaire à celles utilisées pour les transmissions radiophoniques ou ex-télévisées analogiques. Vous verrez qu'il y a peut-être une légère différence quelque part...

Salut,

Je pense que vous n'avez pas compris mon propos :

depuis la TSF il y a eu une explosion des fréquences porteuses en général en augmentation des fréquences.

Le CPL n'utilise pas de fréquences élevées à l'image des téléphones portables (comme les fours à micro onde ou le Wi-Fi) = 3Khz à 150KHz : comme au max les GO Radio

La TNT est dans la gamme UHF vieille de plus de 50 ans.

Là où perso je suis inquiet c'est sur la 5G : on va passer de 800Mhz-2.6Ghz à jusqu'à 28GHz !!!

Le CPL est de la roupie de sansonnet niveau dangerosité ...